

Test d'évaluation des Femelles

- TEF -

Fabrice Muscari & Pierre Avellan

PLAN

- I. Pourquoi un test d'évaluation pour les femelles ?**
- II. Objectifs du TEF**
- III. Lieu de déroulement du TEF**
- IV. Chiens concernés**
- V. Déroulement du TEF**
- VI. Qui peut juger le TEF ?**
- VII. Quelle évaluation ?**
- VIII. Valorisation du TEF**
- IX. Conclusions**
- X. Annexes - Règlement**

I. Pourquoi une épreuve pratique pour les femelles ?

Lors d'un accouplement, les femelles sont dans la majorité des cas la partie la mieux connue en terme de qualités et défauts par l'éleveur. C'est le plus souvent, l'empreinte de son élevage. En effet, les mâles sont le plus souvent des chiens choisis par leurs résultats mais dont l'éleveur a peu ou pas de connaissance sur leurs comportements « bruts » avant dressage ou pire sur la véracité de ses déclarations sanitaires.

De ce fait, les femelles ont un rôle prépondérant dans la qualité des futurs produits que ce soit en terme d'équilibre, de qualités de Chasse, de morphologie, de santé, et plus largement d'aptitude au Travail. Elles font donc partie intégrante de la politique d'élevage d'un club et en sont même l'un des piliers. Un club a donc tout intérêt à valoriser les femelles qui correspondent aux critères de sa politique afin d'avoir un socle sain et solide. Socle sur lequel les éleveurs pourront se permettre de faire des mariages avec des étalons, notamment étranger, dont les ascendants ou les caractères bruts sont peu connus. La valorisation de nos Pointers actuellement au sein du club repose sur les résultats des compétitions de Field-Trials : vainqueurs de compétition ou de challenge, Trialer, champion, cotations, etc. Le problème de ce mode de valorisation est qu'il met en avant, par définition, uniquement les chiens pouvant participer en Field Trial. Lorsqu'on regarde en détail ce type de Pointers, on s'aperçoit que ce sont en majorité des mâles, le ratio est en général de 70% de mâles pour 30% de femelles. Nos femelles sont donc peu nombreuses en compétition, elles ne font pas souvent une carrière complète et s'arrêtent le plus souvent au titre de Trialer qui leur donne le critère de lice recommandée. De plus, elles sont le plus souvent présentées par des Amateurs. Le système actuel de valorisation, qui ne leur est pas spécifique et basé uniquement sur les FT, ne permet pas au club d'avoir une idée sur la valeur de notre cheptel femelle et encore moins de le valoriser.

II. Objectifs du TEF :

Evaluer en situation pratique des femelles hors du système de la compétition afin de voir leurs qualités de mise en place sur le terrain, de prise de points, de posture d'arrêt, d'allure et leurs morphologies. Le TEF permettra de valoriser des femelles qui ne participent pas aux FT et qui par leurs âges (> 36 mois) ne peuvent pas participer au concours organisés par le club (TAN, Derby, Challenges...).

III. Lieu de déroulement du TEF :

Le lieu pour réaliser cette évaluation pourrait être lors du TAN ou d'un challenge régional dans une batterie dédiée, en fonction de la faisabilité choisie par des organisateurs.

IV. Chiens concernés (Annexe 1) :

- Femelles Pointers
- Age cible ≥ 36 mois et ≤ 7 ans. Avant 36 mois les chiens ont la possibilité de participer aux TAN, compétitions de jeunes et aux challenges du club, et donc d'être valorisés.
- Femelles n'ayant obtenu aucun classement en compétitions de jeunes ou officielles qui sont des qualificatifs supérieurs.
- Femelles ayant le TAN peuvent être évaluées au TEF dès l'obtention du TAN et jusqu'à 7 ans
- Présentés exclusivement par leurs propriétaires
- Inscrits au LOF
- Le propriétaire peut être adhérent ou non au club
- Ces femelles pourront être présentées plusieurs fois à ce test.

V. Déroulement du TEF :

* tarif d'inscription :

-> doit permettre de couvrir les frais du gibier lâché, et être significativement moins cher que l'inscription au TAN. Une somme identique au prix de l'engagement du TAN nous paraît raisonnable. Afin d'éviter le paiement pour l'épreuve travail, l'excellence pour la morphologie sera réalisé en amont de la présentation sur le terrain.

* ***Evaluation de la prise de terrain, de point et des allures :***

-> Au cours d'un parcours avec mise en présence sur un gibier d'élevage, sur un terrain suffisamment spacieux pour que le chien puisse s'exprimer.

-> En fonction du nombre de chiens inscrits au TAN, la batterie du TEF peut avoir lieu en parallèle avec celles du TAN ou à la fin pour que tous les participants au TAN puissent y assister

* ***Evaluation de la morphologie :***

-> Si possible à la fin du TAN, proche du lieu de rendez-vous, pour que tout le monde puisse y assister et écouter les commentaires du juge chargé de l'évaluation.

VI. Qui peut juger le TEF ?

En préférence deux juges seront requis pour la batterie unique du TEF. Mais un spécialiste de la race pourra officier seul si besoin. Pour le travail, si possible au moins un juge de travail du PCF et/ou un amateur, conducteur, éleveur spécialiste des Pointers après approbation par le Président.

Pour la morphologie, si possible un juge qualifié pour la race ou un amateur, conducteur, éleveur spécialiste des Pointers après approbation par le Président.

VII. Quelle évaluation ?

L'évaluation sera laissée à l'appréciation des 2 juges. Pour obtenir le TEF, la chienne devra être **au niveau excellent dans les 4 champs suivant :**

- l'excellence lors de l'examen morphologique.
- la mise en place et la prise du terrain
- la prise de point
- les allures

Si le niveau de la chienne n'est pas à l'excellent dans l'un de ces 4 champs, le TEF ne sera pas attribué.

VIII. Valorisation du TEF :

Une fiche diplôme, type TAN, sera remis au propriétaire et les données concernant la chienne seront remontées au club par l'organisateur.

Le club publiera sur son site la liste des Femelles Pointers ayant obtenue le TEF

L'obtention du TEF pourrait permettre d'accéder à la cotation 2, à la place du TAN et d'une recommandation de la part du Club.

IX. Conclusions

La mise en place du TEF semble être simple. Le rôle de cette évaluation serait de mettre en évidence les chiennes du haut niveau qui sont « hors système » cynophile, ce que l'on appelle « les Chiennes de Chasse », et qui représente la majorité des lices qui vont

reproduire puisque dans la structure élevage du club on s'aperçoit que moins de 5 % des lices qui reproduisent sont classées en travail.

Le TEF a un objectif de sélection d'excellence, son obtention doit être possible uniquement pour les femelles qui sont à l'excellent en Morphologie, en Allures, mise en place et en prise de Point.

X. Annexes

Règlement du TEF

On droit de participer au test d'évaluation des femelles (TEF) les chiennes suivantes :

- *Chiennes de plus de 36 mois et moins de 7 ans*
- *Chiennes non classées en compétitions officielles*
- *Chiennes non classées en compétitions de club (Derby et Challenges)*
- *Le niveau du TEF étant dans une qualité supérieure à l'épreuve TAN, Une Femelle ayant obtenue son TAN pourra être présentée au TEF.*
- *Présentation par le propriétaire*

Les propriétaires des chiennes peuvent être ou non membre du club.

Les chiennes devront dans un premier temps réaliser un parcours sur le terrain en présence d'un gibier, pour qu'il y ait une évaluation de l'ensemble de l'action de chasse, de la mise en place sur le terrain et de l'allure.

Dans un 2^{ème} temps sera réaliser une évaluation morphologique de toutes les chiennes ayant participées à l'ESF.

Le jugement du TEF sera réalisé par deux examinateurs ayant une connaissance approfondie de la race, choisi par l'organisateur et validé par le président du Club.

Pour obtenir le TEF, les femelles doivent être jugée à l'excellent dans les 4 paramètres suivant :

-prise de terrain

- prise de point

- allures

- morphologie

